Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-04

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Avenant n°1 à la convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Saint-Philibert (ex hôtel « les Tilleuls »	Nombre de présents	**22**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier -– BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à VOISIN Valérie
DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022604-DE

Madame DOUX BETHUIS, Adjointe au Maire, indique que le 7 juin 2023, la commune et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières en vue de la réalisation d'un commerce et d'un programme d'habitat sur le secteur de Saint-Philibert.

Aux termes de cette convention opérationnelle, la collectivité a sollicité l'EPF pour l'acquisition d'un ancien hôtel situé au 2 Hent Keriquel. Le projet comprendra 15 logements locatifs sociaux et un commerce.

L'avancée du projet en matière de travaux de déconstruction et de travaux de dépollution amènent à revoir le montant d'action foncière (MAF), prévu initialement à 445 000,00€, pour le mettre en cohérence avec les derniers arbitrages, ainsi que le montant des travaux menés par l'EPF.

L'engagement financier global de l'EPF Bretagne sera limité à **540 000,00 €.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant n°1 (joint en annexe à la présente délibération) à la convention opérationnelle d'actions foncières pour le secteur « Hent Keriquel – Saint-Philibert » ;**
- **Autorise le Maire à le signer ainsi que tout document en rapport avec cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère